

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 39 (2002)

Heft: 1508

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Avanti» contre le mur

Lausanne-Genève : seules six pistes pourront absorber le trafic en 2020» titrait récemment à sa une le quotidien *Le Temps*. Pourtant, à la lecture des principales conclusions de l'étude commandée à un bureau d'ingénieurs par le Touring club suisse (TCS), il fallait rapidement déchanter. Si les experts attendent de l'élargissement de l'axe autoroutier lémanique une réduction du nombre des accidents et des bouchons, ils avertissent également que les transports publics y perdront en attractivité et que les engorgements se déplaceront à l'entrée des deux villes.

Le titre catégorique du *Temps* reflète bien les pseudos vérités propagées par les promoteurs de l'initiative «Avanti» : la construction d'une piste supplémentaire sur les tronçons du réseau autoroutier les

plus chargés, comme le doublement du tunnel du Gothard, n'apporteraient que des allégements ponctuels sans améliorer pour autant la mobilité sur l'ensemble du réseau. «Avanti» porte bien son nom puisque l'initiative des milieux routiers consiste à jouer de «l'effet domino» en reportant les problèmes en amont ou en aval : une fuite en avant.

Loi naturelle ou fatalité subie

La preuve en est apportée par les situations d'urgence mentionnées par les initiateurs : les tronçons Coppet-Le Vengeron et Morges-Lausanne. Il s'agit de faire face à une croissance du trafic pendulaire. Mais grâce à cette fluidité accrue ou tout simplement maintenue, grâce à la voie supplémentaire, les véhicules viendront s'aggluti-

ner à l'entrée des deux villes pour y perdre le temps précédemment gagné. A moins que l'on prolonge l'autoroute jusque dans les centres urbains !

Le caractère pervers de telles études tient aux postulats qui les sous-tendent. La mobilité individuelle va croître et rien ne pourra s'y opposer ; loi naturelle ou fatalité, tel est l'a priori basique de toute politique des transports. Alors que le trafic pendulaire lémanique constitue le type même de déplacement à canaliser par les transports publics.

Mais pour modifier les comportements, il faut à la fois que ces transports soient performants et que les possibilités de partage à la journée dans les villes soient rendues plus rares et onéreuses. Ce qui implique l'expression d'une volonté politique, tout le contraire de la fatalité subie. jd

Aide au logement

Berne ne sort pas des sentiers battus

Au cours de la dernière décennie, la politique fédérale d'aide à la construction et à l'acquisition de logements a subi un sérieux revers. Le système, basé sur un abaissement initial des frais financiers – investissement et intérêts hypothécaires -, puis sur une progression régulière de l'effort des bénéficiaires, n'a pas résisté à la crise économique et à la stagnation voire la baisse des revenus. De nombreux bénéficiaires de cette aide ont dû jeter l'éponge et abandonner l'objet immobilier de leur rêve : la récession a empêché la croissance planifiée de leur effort financier. Dans l'aventure, la Confédération a perdu quelque 800 millions de francs.

Cet échec n'a pourtant pas

conduit le Conseil fédéral à repenser le système. Dans son message aux Chambres, il se contente de mieux cibler l'aide en accordant des prêts sans intérêts à la construction, la rénovation et l'acquisition, remboursables en 25 ans. Il vise ainsi à réduire de 30% le niveau des loyers pour les personnes âgées, les invalides, les jeunes familles avec enfants et les familles monoparentales dans le besoin. Mais le coup de pouce reste modeste puisqu'il ne concerne que 1500 logements par an. À cela s'ajoutent des cautionnements en faveur des ménages ne disposant pas d'un capital de départ suffisant pour acquérir un logement. Là également l'effort est minime : 1200 logements par an.

Dans son premier projet de nouvelle péréquation financière, le Conseil fédéral prévoyait tout simplement de supprimer cette aide et de transférer la tâche aux cantons, plus proches des besoins. Un transfert qui n'a pas résisté à la procédure de consultation.

On peut regretter que la Confédération n'ait pas exploré des pistes administrativement plus simples et probablement plus efficaces, telles que des allégements fiscaux sur les comptes-logement des familles désireuses d'acquérir un appartement ou encore une maison et des allocations-logement – là c'est aux cantons d'agir – pour les couches les plus défavorisées de la population. jd

IMPRESUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi (md)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens
Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch